



LES SERVICES ET AVANTAGES !

Prendre sa licence FAEMC c'est normal et essentiel, mais c'est aussi :

- S'engager dans l'action fédérale pour les arts énergétiques et martiaux chinois en France.
- Soutenir la fédération reconnue par le mouvement olympique et ayant l'agrément de l'Etat.
- Permettre à la FAEMC de développer son action indépendante pour la promotion des arts chinois du bien-être et de la santé. La FAEMC fait partie des 12 premières fédérations validées par le CNOSE pour les certifications fédérales liées au décret du sport sur ordonnance".

Se licencier est un acte fort qui affirme son appartenance à la famille des arts énergétiques et martiaux chinois et à la fédération qui les soutient. C'est aussi vivre des moments d'échange et de partage intenses autour de disciplines du corps et de l'esprit au service d'un art de vie.

- >> Invitez vos adhérents à visiter le livret électronique du licencié : faemc.fr/content/livret-du-licencie
- >> Inscrivez-vous à la lettre d'information mensuelle de la fédération directement sur le site de la FAEMC.

L'affiliation de votre association vous offre les services suivants :

- **Agrément** : En étant affilié à une fédération sportive agréée, vous bénéficiez de l'agrément préfectoral. Il est nécessaire pour demander des subventions publiques et est parfois un critère pour l'obtention d'une salle.
- **Accès aux salles municipales au meilleur coût** : les salles municipales sont accessibles et souvent gratuites pour les associations adhérentes à une fédération agréée avec des enseignants diplômés.
- **Assurance** : vous bénéficiez d'une assurance locative gratuite pour tous vos cours dès votre adhésion.
- **Visibilité** : votre association figure dans la rubrique "où pratiquer" du site fédéral.
(Si vous avez pris au moins cinq licences pour une spécialité donnée (AMCI, AEC, AMCX))
- **Information sur vos activités** : vous pouvez déclarer vos événements associatifs sur [la plateforme Panda](#), ils seront publiés sur les sites régionaux et le site national. Simple, rapide et gratuit.
- **Outils de communication** : flyers et affiches sont à votre disposition sur faemc.fr/content/espace-prive.
- Recevoir par mail la lettre d'information mensuelle de la Fédération et accéder à [la revue fédérale YIMAG](#).

La licence permet à vos adhérents de :

- **Appartenir** à une communauté humaine, partageant des valeurs communes dans une Fédération reconnue et au service de ses licenciés.
- **Disposer d'un enseignant** compétent et diplômé garant de la sécurité de votre pratique.
- **Bénéficier de l'assurance fédérale** : tous les licenciés de la FAEMC sont assurés en responsabilité civile et individuelle accident.
- **Participer aux événements fédéraux** : la licence permet de participer à tous les événements fédéraux gratuitement ou à des tarifs préférentiels: conférences et colloques, festival, journée Tuishou, université d'été, **compétitions régionales, nationales et internationales**.
- **Valoriser leur pratique** : grâce aux passages de duan fédéraux proposés en région et au national.
- **Accéder aux formations** : chaque licencié a accès aux formations références, bénévoles et professionnelles (reconnues par l'Etat) mais également aux formations complémentaires santé, handicap, seniors...
- **Devenir acteur de la FAEMC** : une licence, c'est une voix et mille idées pour **contribuer à l'évolution de la Fédération**. Par exemple, être élu au sein d'un comité, contribuer à une commission de travail, intégrer un collège technique, devenir juge et arbitre, s'impliquer...
- **Obtenir des tarifs préférentiels grâce à divers partenariats** : offres et conditions sur www.faemc.fr.

Les enseignants diplômés par l'IFRaemc bénéficient des avantages suivants :

- L'accès à un **dispositif de formation complet** sur [IFRaemc](#): il permet d'accéder à un large dispositif de formation, à des formations complémentaires et à des stages d'adaptations au « sport sur ordonnance ».
- **Un suivi personnalisé** : l'IFRaemc accompagne ses enseignants sur les démarches administratives, les notions juridiques, la recherche de subvention, la pédagogie...



l'IFRaemc est le seul organisme français délivrant des diplômes en arts énergétiques et martiaux chinois certifiés par la branche professionnelle du sport et validés par l'Etat.